

Tarif social ou gratuité ?

Un service public doit être accessible à tous. La gratuité contribue fortement à cet objectif. Tout ne peut être gratuit, bien sûr. Mais en tous cas, le service public ne doit pas faire l'objet de tarifs différenciés selon les ressources.

On oppose souvent à la gratuité le « tarif social » : « Pourquoi donner à tous la même chose alors qu'il suffit de donner à ceux qui en ont besoin ? Les autres peuvent bien payer. » On passe alors de l'égalité à « l'équité », d'un droit pour tous à un droit pour certains. C'est oublier qu'il existe un moyen de redistribuer les richesses, et que ce moyen est l'impôt, surtout quand il est progressif. L'impôt sur le revenu est juste dans son principe, il est progressif. La TVA est très injuste, elle pénalise ceux qui doivent consommer pour leurs besoins essentiels. De même, je suis opposé au versement des allocations familiales sous conditions de ressources. Les riches paient autant pour élever leurs enfants que les pauvres. En revanche, ils paient davantage de cotisations.

Le « tarif social », s'appuyant sur la notion d'équité, est en réalité profondément injuste. Il repose sur des critères souvent douteux.

Prenons le système des bourses d'études. L'enseignement est en principe gratuit, mais on exige des droits d'inscription de plus en plus élevés, au point que dans certains pays, comme le Canada, cela a suscité une révolte profonde. En France, on donne une aide sous forme de bourses. Oui, mais sous condition de ressources. Instituteur, j'ai longtemps aidé à la rédaction des demandes, et j'ai trouvé quelques petites perles.

Deux frères tiennent un magasin assez prospère. L'un est marié, il a des enfants. L'autre est célibataire. Le magasin est au nom du célibataire. Le marié est employé et payé officiellement au SMIC. Il a droit aux bourses. Autre exemple, il est édifiant : un recteur a une fille qui entre en fac. Il l'émancipe. Officiellement, elle est alors sans ressources, elle a droit à une bourse. De qui se moque-t-on ?

Ne serait-il pas plus simple de verser à tous une allocation d'études suffisante, mais imposable, ce qui fait que celui qui a un salaire confortable en reverserait l'essentiel de l'aide sous forme d'impôt ?

Passons maintenant au logement. L'APL (aide personnalisée au logement) est soumise en général à un plafond de ressources. Or certaines ressources sont prises en compte pour le calcul de l'APL, d'autres pas. De plus, un couple qui veut se loger n'est pas forcément marié, c'est d'ailleurs de moins en moins le cas. On met donc le logement au nom de l'un des deux. Si l'autre se retrouve au chômage, il n'a plus de ressources ou des ressources insuffisantes ou qui ne comptent pas pour le calcul de l'APL. Il suffit donc de mettre le logement au nom de cette personne pour toucher l'APL pleine et entière.

Il y a aussi dans ces tarifs sociaux un gros problème. C'est ce que l'on appelle l'effet de seuil. Vous touchez un peu plus que le mois précédent, d'un seul coup vous n'avez plus droit à un logement, vous payez vos transports plus cher, votre enfant n'a plus de bourse, que sais-je encore ?

Je l'ai personnellement expérimenté dans mon métier d'instituteur. Les enfants dont les parents bénéficient de la CMU ont des soins dentaires corrects, des lunettes adaptées, bref se font soigner. Celui dont le père a la malchance de toucher un petit peu plus que le SMIC n'aura pas les moyens de se faire soigner. Si tout cela était remboursé par la Sécurité sociale, tous se feraient soigner gratuitement et chacun contribuerait au financement selon ses revenus, à travers ses cotisations.

Alors revenons à nos moutons, c'est-à-dire les transports urbains. Autrefois, à Nancy, les transports étaient gratuits pour les personnes âgées. Chacune recevait un quota de tickets de bus. En 1996, la Communauté urbaine décide de mettre cet avantage sous condition de ressources : il faut ne pas

être imposable sur le revenu. Certaines personnes âgées ont alors décidé de reprendre leur voiture, avec les risques afférents.

Et la Communauté urbaine décide de fournir aux chômeurs, RMIstes, demandeurs d'emploi, non des tickets gratuits, mais des tickets à prix légèrement réduit. Je m'y suis opposé avec vigueur. En effet, pour avoir droit à la réduction, il faut fournir un nombre incroyable de justificatifs : un certificat de non-imposition, les revenus exacts, il faut prouver que personne dans sa famille n'a les moyens, etc. Mais surtout, la personne doit avoir une carte avec sa photo, qu'elle doit présenter à tout contrôle. Devant tout le monde, elle exhibe une carte de pauvre ! Elle est discriminée, montrée du doigt.

La suite en montre le ridicule. Un RMIste qui ne valide pas de ticket se retrouve avec une amende. S'il ne paie pas l'amende, le RMI étant insaisissable, personne ne peut le faire payer. Certains s'en sont rendu compte et ne paient plus les transports.

Venons-en à la gratuité. Que dirait-on d'une école qui ne serait gratuite que pour les pauvres ? Que penserait-on si une personne ayant un salaire était obligée de payer l'hôpital ? Dans notre pays, c'est la solidarité nationale qui pourvoit à ces situations, à travers l'impôt et les cotisations sociales. Alors, pourquoi ne serait-ce pas le cas pour les transports urbains qui deviendraient gratuits d'accès ?

Cela bénéficierait aux travailleurs qui prennent le bus pour aller au travail, aux chômeurs pour chercher un emploi, aux jeunes pour aller à l'école, aux personnes âgées pour rendre des visites et rompre leur solitude. Mais plus généralement, cela permettrait aux gens de vivre, de se cultiver, ou simplement d'utiliser à plein les ressources de notre agglomération. A l'heure actuelle, un lycéen, un étudiant ne paie pas pour aller dans son établissement scolaire, pourquoi doit-il payer pour aller à la bibliothèque, au musée, à la piscine ?

Un autre point, et je vais prendre l'exemple de Paris. Celui qui a les moyens a un logement à Paris, et chaque jour il va à son travail à pied ou en Velib, il ne paie rien. S'il y va en bus ou en métro, il paie seulement un ticket. Celui qui a moins de revenus va s'installer en proche banlieue. Chaque jour il versera un écot plus élevé pour avoir le droit d'aller travailler. Mais celui qui a moins de ressources encore va perdre du temps dans des trajets beaucoup plus longs, et il les paiera beaucoup plus cher. La gratuité des transports rétablirait un peu plus de justice.

De plus, partout où la gratuité des transports urbains a été instaurée, la fréquentation a explosé, la circulation automobile a reculé. Chacun voit bien tout ce que cela représente en termes de lutte contre la pollution, les embouteillages, le stress, les effets positifs en matière d'environnement, de santé, de gain de temps, de qualité de la vie, de pouvoir d'achat et de soutien à l'économie.

Mais si on ne paie pas en prenant le bus, qui paie ? C'est l'impôt. En premier lieu le « versement transport », payé par les entreprises d'au moins 10 salariés. Et si cela ne suffit pas, les « impôts locaux ». Cela permet de faire contribuer aussi les employeurs et tous les habitants, y compris ceux qui n'utilisent pas les transports en commun, mais qui bénéficient eux aussi d'une meilleure qualité de vie dans la ville. C'est beaucoup plus juste.

Denis Billon
Ancien adjoint au maire de Tomblaine

Collectif nancéien pour une régie publique des transports urbains et pour leur accès gratuit

Contact : collectif-transport@fsl-nancy.fr – Site : <http://collectif-transport.fsl-nancy.fr/>